PHI8270 Philosophie politique
Automne 2011
Dominique Leydet
W 5305
514 987 3000, poste 8951
Leydet.dominique@uqam.ca
Disponibilités : Jeudis de 13h30 à 15h00
ou sur rendez-vous

PLAN DE COURS

I. Description selon l'annuaire

Étude des principaux courants et problématiques en philosophie politique contemporaine, en référence, le cas échéant, à leurs fondements historiques. Étude de théories comme le libéralisme politique, le contractualisme, le marxisme, la théorie critique. Réflexion thématique pouvant porter sur des questions telles que pouvoir et légitimité, individualisme et communautarisme, nation et amitié civique, pluralisme et tolérance, révolution, insurrection et désobéissance civile.

II. Description spécifique :
La délibération démocratique

Un des courants principaux de la théorie contemporaine de la démocratie se centre sur la délibération publique comme clef de la légitimité démocratique. Selon les partisans de la démocratie délibérative, les décisions collectives sont légitimes dans la mesure où elles ont été adoptées sur la base d'un échange public et inclusif de raisons. Depuis les années '90, la démocratie délibérative fait l'objet de débats importants concernant tant la conception de la délibération publique proposée que ses modes potentiels d'institutionnalisation dans les sociétés contemporaines.

Au cours du semestre, nous allons nous intéresser simultanément à ces deux versants de la discussion à travers la discussion d'un mouvement critique important de la DD qui considère que celle-ci propose un modèle erroné de la délibération publique puisqu'inadéquat au contexte de la politique démocratique. Pour plusieurs critiques, en effet, le modèle 'conversationnel' de la délibération publique, en requérant un rapport de symétrie entre les participants et un échange d'arguments rationnels, impartial et détaché de toute émotion, démontre une mécompréhension fondamentale de la politique démocratique. Ces critiques militent pour un modèle alternatif, trouvant ses racines dans l'art oratoire tel que pensé, entre autres, par Aristote et Cicéron dans le contexte des institutions démocratiques athéniennes pour le premier et des institutions romaines pour le second.

Après avoir discuté et mis à l'épreuve ces deux modèles, nous allons poursuivre la discussion en penchant sur les problèmes spécifiques que pose la délibération publique dans les institutions représentatives. Comment assurer de façon conjointe les conditions d'une représentation effective des citoyens et la délibération de leurs représentants ? Pour creuser cette question, nous partirons de discussions contemporaines autour de la conception de la délibération/représentation proposée par J.S. Mill dans ses *Considérations sur le gouvernement*

représentatif.

Nous terminerons le cours en évoquant un autre mode d'institutionnalisation possible de la délibération publique qui joue un rôle important pour plusieurs partisans de la démocratie délibérative : les mini-publics.

III. Plan détaillé :

(N.B. L'échéancier des lectures a un caractère indicatif)

1. La démocratie délibérative. Textes fondamentaux (15.09 et 22.09)

Lectures :

Mise en contexte:

- « L'idée de démocratie délibérative dans la science politique contemporaine. Introduction, généalogie et éléments critiques » (Entretien avec Bernard Manin), *Politix* (*Démocratie et délibération*) dir. L. Blondiaux et Y. Sintomer, vol 15, No 57, 2002, pp. 37-55.
- Bouvier, Alban (2007) « Démocratie délibérative, démocratie débattante, démocratie participative », *Revue européenne des sciences sociales*, XLV, No 136, pp.5-17.

Textes :

- Manin, Bernard (1985), « Volonté générale ou délibération ? Esquisse d'une théorie de la délibération politique »*, Le Débat*, n°33, pp. 72-93
- Habermas, Jürgen (1989) "La souveraineté populaire comme procédure. Un concept normatif d'espace public", *Lignes*, no. 7, pp 29-58 **(*)**
- Cohen, Joshua (2010) "Délibération et légitimité démocratique" [1989], *La démocratie délibérative. Anthologie de textes fondamentaux*, réunis par C. Girard et A. Le Goff, Paris, Hermann, pp. 203-243. **(*)**

2. La délibération: Publicité ou huis clos? (29.10 et 6.10)

Lectures :

- Elster Jon (1994) "Argumenter et négocier dans deux assemblées constituantes", *Revue française de science politique*, vol. 44, n°2, pp. 187-256.
- Elster Jon (2005) « L'usage stratégique de l'argumentation », *Négociations*, n°4, pp. 59-82. **(*)**

- Chambers, Simone (2010), « À huis clos. Publicité, secret et qualité de la délibération » [2004], *La démocratie délibérative. Anthologie de textes fondamentaux*, réunis par C. Girard et A. Le Goff, Paris, Hermann, 491- 581 **(*)**
- Chambers, Simone (2011) "Rhétorique et espace public: La démocratie délibérative a-t-elle abandonné la démocratie de masse à son sort?", *Raisons politiques*, 42, 15-47.

3. L'art oratoire comme modèle alternatif de délibération ? (13.10 au 3.11)

Lectures :

- Remer, Gary (1999) « Political Oratory and Conversation : Cicero versus Deliberative Democracy », Political Theory, vol. 27, n°1, pp. 39-64. **(*)**
- Remer, Gary (2000) "Two Models of Deliberation: Oratory and Conversation in Ratifying the Constitution", *The Journal of Political Philosophy*, vol. 8, n°1, pp. 35-54.
- Yack, Bernard (2006) « Rhetoric and Public Reasoning. An Aristotelian Understanding of Political Deliberation », *Political Theory*, 34 (4), pp. 417-438. **(*)**

- Aristote (1991 et 1980) *Rhétorique*, Livres I et II – Texte établi et tr. M. Dufour ; Livre III Texte établi et tr. M. Dufour et A.Wartelle, Paris, Gallimard, Livre I, 1-4 (p. 16-37) ; 8 (p. 56-58) ; Livre II, 1 (p. 107-109) ; Livre III, 12 et 14 (p. 241-244 ; 246-251).
- Garsten, Bryan (2006) *Saving Persuasion. A Defense of Rhetoric and Judgment*, Cambridge MA: Harvard University Press, chap. 4 Drawing upon Judgment : Aristotle, p. 115-142. **(*)**

- Cicéron, *De l'orateur*, Livre II, texte établi et trad. E. Courbaud, Paris : Les Belles Lettres, 1959, pp. 23-24 ; 47-49 ; 77-96 ; 136-137 ; 145-148.
- Garsten, Bryan (2006) *Saving Persuasion. A Defense of Rhetoric and Judgment* chap. 5 Conviction and Controversy : Cicero, p. 142-174. **(*)**

4. Délibération publique et représentation : Autour de J.S. Mill (17.11 au 1.12)

Lectures :

- Urbinati, Nadia (2002) *Mill on Democracy. From the Athenian Polis to Representative Government*, Chicago & London, University of Chicago Press, chap. 3 « The Agora Model », pp. 76-122 **(*)**
- J.S. Mill (1990) *De la liberté*, trad. L. Lenglet, Paris, Gallimard, chapitre 2 « De la liberté de pensée et de discussion », pp. 114-117 ; 132-133 ; 137-144.
- J.S. Mill (2009), *Considérations sur le gouvernement représentatif,* trad.. P. Savidan, Paris, Gallimard ; chap. V pp. 84-102 ; chap. VI, pp. 102-121; chap. VII pp. 121-138; chap.VIII pp. 147-169 ; chap. XII pp.199-212
- Rosenblum, Nancy L. (2008) *On the Side of Angels. An Appreciation of Parties and Partisanship*, Princeton, Princeton University Press, pp. 143- 162 ; 306-315.

- Phillips, Anne, *The Politics of Presence*, Oxford, Clarendon Press, 1995, chap. 6 « Deliberation, accountability, and interest », pp. 145-165 **(*)**
- Nadia Urbinati (2000) « Representation as Advocacy. A Study of Democratic Deliberation », *Political Theory* (28) 6, 758-786. **(*)**

5. Les mini-publics - Une alternative institutionnelle ? (8.12)

Lectures :

- Dahl, Robert A. (1989) *Democracy and its Critics, New Haven, Yale University Press*, pp. 335-341
- Fung Archon (2003) "Survey Article: Recipes for Public Spheres: Eight Institutional Design Choices and Their Consequences", *The Journal of Political Philosophy*, vol. 11, n°3, pp. 338-367.

- Fung, Archon et Cohen, Joshua (2011) « Le projet de la démocratie radicale », *Raisons Politiques*, 42, pp. 115-131
- Sintomer, Yves, « Tirage au sort et politique : de l'autogouvernement républicain à la démocratie délibérative », *Raisons politiques*, 42, pp. 159-186. **(*)**

IV. Textes :

La lecture des textes indiqués dans le plan détaillé est obligatoire. Ces textes sont disponibles à la Coop - UQAM sous la forme d'un recueil de textes.

V. Évaluation :

a) Participation au cours (20%)

L'évaluation de la participation suivra le barème suivant :
- Participation fréquente témoignant d'une lecture active des textes au programme : 15-20/20
- Participation régulière ou fréquente mais ne témoignant pas vraiment d'une lecture active des textes au programme : 10-15/20
- Participation rare ou occasionnelle : 5-10/20
- Absence de participation (mais présence aux cours) : 0-5/20

b) Présentation orale (30%)

Analyse détaillée et critique, d'environ 60 minutes, d'un des textes (ou groupe de textes) au programme. La présentation vise à soulever les questions qui seront discutées en séance. L'évaluation de cette composante portera sur le fait d'avoir:
- présenté toutes les thèses importantes du texte (sans s'être embarrassé dans les thèses accessoires (sinon pour une raison précise, comme faire le lien avec un autre texte au programme ou un autre texte pertinent pour la question abordée).
- suscité la discussion dans le cours en problématisant les thèses importantes du texte.

c) Travail de session (50%)

Environ 15 pages à interligne 1½ (5000/6000 mots max.) à rendre au plus tard le **lundi 19 décembre**. Seule la version papier du travail sera acceptée.

Critères d'évaluation
- Le texte devra être lié à un des thèmes abordés en classe (Vous devez vous en assurer au préalable en discutant de votre sujet avec la professeure).
- Compréhension des textes, des problèmes, des concepts discutés; Clarté et rigueur de l'organisation générale de la réflexion et de l'argumentation ; qualité de la langue (orthographe et syntaxe) ; utilisation judicieuse de la littérature secondaire.

N.B. Tout retard non justifié dans la remise des travaux sera sanctionné (5% de pénalité par jour ouvrable). Si vous avez un empêchement légitime qui ne vous permet pas de rendre votre travail de session à temps, vous avez la responsabilité de me contacter par courriel ou téléphone avant la date de remise afin de déterminer un arrangement alternatif.

PLAGIAT
Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : **www.integrite.uqam.ca**